



NATIONS UNIES
JOURNAL

Commission des stupéfiants

Soixante-quatrième session

Vienne, 12-16 avril 2021

N° 4

PROGRAMME DES SÉANCES – JEUDI 15 AVRIL 2021

COMITÉ PLÉNIER

10 heures-11 heures **6^e séance** **En ligne**
Examen des projets de résolutions (*suite*) :
E/CN.7/2021/L.6

PLÉNIÈRE

Midi-14 heures **8^e séance** **En ligne**
Point 6 : Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019 (*suite*)
Documents : E/CN.7/2021/2-E/CN.15/2021/2
E/CN.7/2021/4
E/CN.7/2021/5
E/CN.7/2021/CRP.1
E/CN.7/2021/CRP.2
E/CN.7/2021/CRP.4
E/CN.7/2021/CRP.6

RETRANSMISSION VIDÉO : Les séances plénières seront retransmises sur le Web dans les six langues officielles de l'ONU. La retransmission sur le Web du débat général est accessible à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/64_Session_2021/webcast_session-64-of-the-commission-on-narcotic-drugs.html.

JOURNAL : Le *Journal* de la Commission des stupéfiants paraît chaque matin. On y trouve des informations sur les séances de la journée et des avis divers. Les délégations qui souhaitent y faire paraître un avis sont priées de s'adresser au secrétariat des organes directeurs (courriel : unodc-sgb@un.org).

Suivez-nous sur Twitter (@UNODC et @CND_tweets) et Instagram (@cnd_unodc), et utilisez les mots-dièse #CND2021 et #CND64 sur les médias sociaux.

Virus COVID-19 : De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/64_Session_2021/covid-19.html.



E/CN.7/2021/CRP.7
E/CN.7/2021/NGO/2
E/CN.7/2021/NGO/3
E/CN.7/2021/NGO/4
E/CN.7/2021/NGO/5

Déclaration politique et Plan d'action de 2009
sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée
et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

Déclaration ministérielle conjointe issue de
l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a
procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la
Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération
internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de
lutte contre le problème mondial de la drogue

Document final de la trentième session
extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre
engagement commun à aborder et combattre efficacement le
problème mondial de la drogue »

Déclaration ministérielle de 2019 sur le
renforcement des actions que nous menons aux niveaux national,
régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos
engagements communs à aborder et combattre le problème
mondial de la drogue

15 heures-17 heures

9^e séance

En ligne

Point 7 : Coopération et coordination interinstitutions des
actions menées pour aborder et combattre le problème mondial
de la drogue

Point 8 : Recommandations des organes subsidiaires de la
Commission

Documents : E/CN.7/2021/6
E/CN.7/2021/7
E/CN.7/2021/CRP.3

COMITÉ PLÉNIER

18 heures-20 heures

7^e séance

En ligne

Examen des projets de résolutions (*suite*) :

E/CN.7/2021/L.3, L.5 et L.6

AVIS DIVERS

1. On trouvera en annexe au présent *Journal* une liste de numéros de bureau et de coordonnées pouvant être utiles pendant la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants.
2. Veuillez consulter les [modalités d'organisation révisées de la soixante-quatrième session ordinaire de la Commission des stupéfiants](https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/64_Session_2021/session-64-of-the-commission-on-narcotic-drugs.html), disponibles à l'adresse https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/64_Session_2021/session-64-of-the-commission-on-narcotic-drugs.html.

Participation en présentiel

3. La session ordinaire se tiendra sous une forme hybride associant participations en présentiel et en ligne. En raison de l'évolution récente de la situation liée à la COVID-19 à Vienne, la participation à la session en présentiel au Centre international de Vienne fait l'objet de restrictions, comme indiqué ci-après, l'objectif étant de réduire au maximum les risques d'infection.

4. Seules les séances plénières suivantes se dérouleront en présence de public :

- **Séance d'ouverture** (y compris élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et adoption de la déclaration commune sur la pandémie de COVID-19) :

Lundi 12 avril 2021, 9 heures-11 heures.

- **Examen des recommandations du Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'OMS** (point 5 a) de l'ordre du jour) :

Mercredi 14 avril 2021, midi-14 heures

- **Séance de clôture** (y compris adoption des résolutions et des rapports) :

Vendredi 16 avril 2021, 15 heures-17 heures.

5. Toutes les autres séances plénières et les séances du Comité plénier, ainsi que les consultations informelles s'y rapportant, se tiendront sous une forme limitée à la tribune, en l'absence de public. L'expression « limitée à la tribune » inclut la présidence, les auteurs des projets de résolutions et le secrétariat.

6. L'accès à la salle de conférence est limité à tout moment à un représentant ou une représentante par État Membre, entité ou organisation. Afin d'assurer le respect des mesures de distanciation physique dans la salle de conférence, seules les personnes munies à la fois du badge principal (nominatif) et du badge non nominatif (remis aux délégations avec les badges nominatifs) seront autorisées à y accéder.

7. Veuillez également consulter les [consignes concernant la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents](#).

Participation en ligne

8. Les personnes inscrites comme « orateur » ou « oratrice » pour la plénière et/ou le Comité plénier recevront un lien à leur adresse électronique personnelle avant la session. Ce lien leur permet de demander et de prendre la parole et peut être utilisé par plusieurs personnes sur le même dispositif. Les participantes et participants sont invités à suivre les directives des interprètes de l'ONU sur la participation aux réunions se déroulant avec interprétation simultanée à distance :

https://www.unodc.org/documents/commissions/CND/CND_Sessions/CND_64/4_Steps_and_Equipment_List_version_as_of_17_March_2021-_with_full_list.pdf.

9. En outre, les séances plénières de la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants seront retransmises sur le Web :

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/64_Session_2021/webcast_session-64-of-the-commission-on-narcotic-drugs.html.

10. Les réunions du Comité plénier ne seront pas retransmises sur le Web.

Déclarations

11. Toutes les déclarations des États Membres et des autres parties prenantes sont limitées à **trois minutes**. Conformément à la pratique établie, et sauf indication contraire, les déclarations faites pendant le débat général qui auront été communiquées au secrétariat, y compris des versions plus longues, seront mises en ligne sur le site Web de la Commission.

12. Les personnes qui feront des déclarations sont priées d'en communiquer par avance le texte au Groupe de la gestion des séances (déclarations préenregistrées et déclarations en général), de préférence par courriel (unov-conference.statements@un.org).

Documentation

13. Le Secrétariat s'efforçant de réduire les dépenses et de limiter son impact sur l'environnement en numérisant les documents et publications de conférence, les **documents d'avant-session** ne paraîtront que **sous forme électronique** et seront disponibles dans les six langues officielles sur le site Web de la soixante-quatrième session de la Commission.

14. Pendant la session, chacune des délégations assistant physiquement à la session recevra un jeu complet (un seul) de **documents de session**, dans la langue de son choix. À cet effet, chaque État membre se verra attribuer un casier au comptoir de distribution des documents, situé en face de la salle des plénières du bâtiment M. Les **documents de session** paraîtront également **sous forme électronique**, dans les six langues officielles, sur le site Web de la soixante-quatrième session.

15. Un journal qui présentera le programme de la journée et d'autres informations relatives au déroulement de la session sera mis en ligne chaque matin sur le site Web de la soixante-quatrième session de la Commission. Un nombre limité d'exemplaires papier seront aussi disponibles lors des réunions donnant lieu à une participation en présentiel.

Langues de la session ordinaire de la Commission

16. Les langues officielles de la session sont les six langues officielles de l'ONU, soit l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les documents officiels de la session seront disponibles dans les six langues officielles.

Services de restauration

17. Veuillez consulter les **consignes concernant la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents**, en particulier les consignes relatives à l'utilisation des services de restauration du Centre international de Vienne.

Banques

18. Il est possible d'effectuer des opérations bancaires à l'agence de la Bank Austria située au 1^{er} étage du bâtiment C. Celle-ci est ouverte du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.

Poste et télécopie

19. Un bureau de poste, situé au 1^{er} étage du bâtiment C du Centre international de Vienne (poste 4986), assure tous les services postaux ordinaires, dont la télécopie. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures.

Premiers secours

20. Veuillez consulter les **consignes concernant la COVID-19 pour les participantes et participants physiquement présents**.

21. La pharmacie, située au 7^e étage du bâtiment F (salle F0715), sera ouverte du lundi au vendredi avec des horaires restreints, de 13 heures à 17 heures.

Sécurité

22. Pendant la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants, du 12 au 16 avril 2021, les autorités autrichiennes assureront la sécurité à l'extérieur du Centre international de Vienne. À l'intérieur, la sécurité sera assurée par le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU. Pour toute demande particulière concernant la sécurité et les questions connexes, il convient de s'adresser à la personne suivante : Chef du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU, bureau F0E08, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), téléphone : +43-1-26060, poste 3901, télécopie : +43-1-26060-5834, courriel : VICSecurityChiefOffice@un.org.

23. Pour des raisons de sécurité, les personnes participant à la session sont priées de ne pas laisser leurs bagages, serviettes ou ordinateurs portables sans surveillance.

Objets trouvés

24. Pour toute demande concernant des objets perdus au Centre international de Vienne, on s'adressera au bureau central du Service de la sécurité et de la sûreté (bureau F0E18, face à la cafétéria, poste 3903).

Urgences

25. Toutes les situations d'urgence survenant au sein du Centre international de Vienne doivent être signalées directement au poste 99.

Accès au Centre international de Vienne

26. Il est conseillé aux personnes arrivant au Centre international de Vienne par taxi de descendre dans la contre-allée (*Nebenfahrbahn*) de la Wagramerstrasse. Elles s'inscriront ensuite à la Porte 1 et traverseront l'esplanade (Memorial Plaza) en direction de l'entrée « C ». Celles qui arrivent par le métro (ligne U1) devront descendre à la station « Kaisermühlen/Vienna International Centre » et suivre les panneaux « Vienna International Centre » avant de s'inscrire à la Porte 1, puis de traverser l'esplanade en direction du bâtiment « M ».

27. Il n'est pas prévu d'espace de stationnement pour les personnes participant à la session, hormis pour les membres de missions permanentes titulaires d'un permis de stationnement valable.

Mesures préventives contre la COVID-19

28. Pour pouvoir entrer au Centre international de Vienne, **toutes les personnes participant en présentiel** doivent être munies d'un **test (PCR ou rapide antigénique) négatif à la COVID-19**, datant d'au plus 72 heures (test PCR) ou 48 heures (test rapide antigénique)¹. Elles sont tenues de respecter les mesures sanitaires liées à la COVID-19, dont la version la plus récente sera publiée sur le [site Web de la Commission](#), durant la totalité de la session. Elles sont notamment invitées à noter qu'elles ne peuvent assister à la session si elles présentent des symptômes associés à la COVID-19.

29. Conformément au système en vigueur au Siège de l'ONU, à New York, les personnes participant à la session, au moment où elles passent leur badge aux bornes d'entrée du Centre international de Vienne, déclarent de manière automatique, comme condition à leur entrée :

- 1) Ne pas avoir été diagnostiquées comme atteintes de la COVID-19 durant les 14 jours précédents ;
- 2) Ne pas avoir eu de symptômes associés à la COVID-19 durant les 14 jours précédents ;
- 3) Ne pas avoir eu de contacts rapprochés avec une personne atteinte de la COVID-19 ou présentant des symptômes associés à celle-ci durant les 14 jours précédents ;

¹ https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/64_Session_2021/session-64-of-the-commission-on-narcotic-drugs.html. Les personnes concernées peuvent effectuer un test de dépistage rapide de la COVID-19 à l'Austria Center (ligne U1 « Kaisermühlen » et drive-in) avant d'entrer au Centre international de Vienne. Les tests sont gratuits et accessibles à tous, y compris aux personnes n'ayant pas d'assurance maladie en Autriche. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire et de prendre rendez-vous en ligne (<https://www.acv.at/en/rapid-testing/>) et d'apporter une photo d'identité.

- 4) Être munies d'une preuve de test négatif à la COVID-19 remontant au plus à 72 heures pour un test PCR et à 48 heures pour un test rapide antigénique ;
- 5) Assumer tous risques sanitaires liés à leur participation ; et
- 6) Connaître et s'engager à appliquer les consignes à l'intention des participantes et participants physiquement présents.

Accès en ligne à la documentation

30. Les documents de la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants sont mis en ligne sur le site Web suivant : https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/64_Session_2021/documentation.html.



*****URGENCES : poste 99*****

MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Pendant la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants, les manifestations parallèles se dérouleront uniquement en ligne, sans public physique.

Les questions d'organisation et de participation sont laissées à l'entière responsabilité des organisateurs. Le secrétariat ne sera pas en mesure de contrôler l'accès à ces manifestations ni d'aider à résoudre les problèmes. Le lien vers chaque manifestation sera fourni par l'organisateur et mis en ligne sur le site Web de la Commission, assorti d'une clause de non-responsabilité.

Pour plus d'informations sur les manifestations parallèles, veuillez consulter le site Web suivant :

En ligne

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND-and-CCPCJ_Side-Events.html

EXPOSITIONS

Conformément à la réglementation en vigueur concernant la COVID-19 et aux directives reçues du pays hôte, aucune exposition ne pourra avoir lieu en présentiel pendant la soixante-quatrième session de la Commission des stupéfiants.

Pour toute question relative à l'organisation des expositions, veuillez contacter M^{me} Marie Thérèse Kiriaky (marie-therese.kiriaky@un.org).

Expositions virtuelles consacrées au quatrième concours international de dessin humoristique du Croissant-Vert, organisées par le Croissant-Vert (Turquie) :

En ligne

<https://www.yesilay.org.tr/en/photo-gallery/4th-international-green-crescent-cartoon-contest-virtual-exhibition>